

La France jugée par un Américain

"THE FRANCE OF TO-DAY," par M. Barrett Wendell

VII. — LA REPUBLIQUE ET LA DEMOCRATIE.

Si nous comparons la République actuelle aux autres gouvernements qui se sont succédés en France depuis la Révolution, nous constatons qu'elle s'en distingue à deux points de vue.

D'abord, elle a été imposée par la force des circonstances. La chute de l'Empire était une résultante directe de l'invasion étrangère ; un gouvernement quelconque devant être établi de nécessité absolue — aucun autre, royaliste ou impérialiste, ne se présentait sous une forme pratique, la République fut donc choisie tout naturellement comme étant la seule chose à faire.

Mais, ne l'oublions pas, à l'origine son caractère fut essentiellement provisoire ; sa forme se détermina par la suite d'une façon plus précise, par des procédés de discussion bien plus que par des méthodes violentes. Elle est probablement depuis l'"ancien régime", la forme de gouvernement la plus normale qu'ait eu la France. Elle fut imposée par la dure logique de la nécessité, alors que les autres se basant sur le précédent révolutionnaire, avaient supplanté par la force, l'autorité régulièrement constituée.

La république, sans aucun doute a une doctrine propre tout comme la monarchie et l'empire, mais cette doctrine est plutôt la défense de son pouvoir, qu'elle n'en est la base.

Un vieux dicton prétend, qu'en France, il n'y a que le provisoire qui dure.

La république était provisoire, elle a duré, c'est sa seconde caractéristique.

Aucun des gouvernements qui ont suivi la Révolution n'a vécu plus de dix huit ans ; et, en 1888, la république dépassait déjà l'âge qu'ont atteint le second empire et la monarchie constitutionnelle de Louis Philippe, ses deux prédécesseurs les plus persistants.

A l'heure actuelle, son existence dépasse déjà presque la mémoire humaine, car pas un Français, âgé de moins de quarante ans, n'a pu connaître autre chose. Elle arrive donc insensiblement à être sanctionnée par la tradition.

Ce fait tendrait à donner à la troisième République une probabilité de survie sur tous ses devanciers.

Quand les gouvernements, à l'instar des enfants, ont passé la période des maladies infantiles, leurs chances de parvenir à un âge avancé sont infiniment plus grandes. Restent les tares organiques.

Quand il s'agit d'un gouvernement la question est bien difficile. Les statistiques de toutes sortes entrent en jeu et les hommes politiques sérieux, tout comme les politiciens de bas-étage, ont un talent particulier pour les embrouiller. Il en est d'eux comme des charlatans ; leur grand art est de faire croire à la foule qu'elle est malade pour la décider à employer leurs panacées.

Si en dépit de cela, la foule paraît en bonne santé, c'est que probablement malgré tout elle se porte bien.

Or, le voyageur est frappé par l'apparence de saine prospérité que présente la France en l'an 38 de la IIIème République.

D'autres pays sont plus entrepreneurs, plus modernes, plus affairés, mais nulle part vous ne constaterez une plus constante évidence de bien-être substantiel et solide.

Cette impression n'est peut-être pas une preuve irréfutable de la sagesse du gouvernement ; mais on ne peut la négliger. Aucun gouvernement ne pourrait en effet produire, cette prospérité, si le peuple qui lui est soumis n'était pas vigoureux, intelligent et économe ; mais toute l'intelligence, toute la vigueur, toute l'économie d'un peuple, ne pourraient la produire davantage si le gouvernement n'était pas à tout prendre, salutaire.

C'est une toute autre question de savoir s'il a été "plus ou moins salutaire" que telle ou telle autre forme de gouvernement n'aurait pu l'être.

tre. A d'autres époques et dans d'autres pays, la question n'aurait eu qu'un intérêt théorique, mais durant toute l'existence de la IIIème République elle eut toujours un intérêt politique pratique.

Comme nous l'avons dit plus haut, la République au début n'avait été qu'un expédient ; pour beaucoup de bons Français, elle n'était qu'un pis-aller, auquel on se pliait plus ou moins volontiers pourvu qu'il ne soit que temporaire. L'empire était tombé mais sa tradition restait, tout comme la tradition légitimiste et la tradition orléaniste. Il est sûr qu'à certains moments l'existence de la République fut probablement menacée.

Malheureusement pour ses adversaires, aucun des prétendants au trône ne possédait une de ces personnalités qui s'imposent à l'imagination des masses.

Loin de nous, la pensée de les critiquer, mais on ne peut nier qu'ils n'ont pas su exciter l'enthousiasme. A l'heure actuelle, la branche aînée des Bourbons est éteinte ; le représentant de la tradition orléaniste ne descend même pas en ligne directe de Louis XIV ; et pour retracer la parenté du champion de la cause impérialiste avec le grand empereur, il faut remonter à un avocat corse du XVIIIème siècle. L'un et l'autre sont parfaitement estimables, mais, pas plus que leurs prédécesseurs, ils ne sont doués des qualités brillantes qu'il faudrait pour entraîner et conquérir un peuple.

Un prétendant dont il faut rechercher l'existence dans l'Almanach de Gotha ne constitue pas un danger bien sérieux.

Les traditions opposées au gouvernement actuel de la France sont donc moins menaçantes qu'elles n'ont jamais été depuis 1815.

Elles n'en existent pas moins. Leur effet est évident dans tout le pays et pendant des années encore, elles jouent un rôle dans la politique pratique de la France. Ces traditions sont en contradiction absolue avec la tradition Révolutionnaire qui est celle de la République : Et fait particulier, la République a tout mis en œuvre pour exagérer cette contradiction. La politique inverse eut été sûrement plus avisée mais elle eut été certainement moins française.